

## **SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SÉANCE DU 19 MARS 1846.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Tra- vaux Publics un crédit provisoire de 1,069,404 francs 32 centimes.**

*( Voir le N<sup>o</sup> 180 de la Chambre des Représentants. )*

---

MESSIEURS ,

Dans la prévision que le Budget des Travaux Publics ne pourrait être voté en temps opportun, M. le Ministre de ce Département a demandé et obtenu le 30 décembre de l'année dernière, un crédit provisoire de 3,208,212 fr. 95 c. pour faire face aux dépenses indispensables de son ministère, pendant le premier trimestre de l'exercice courant.

La demande de ce crédit était accompagnée d'un état détaillé dans lequel toutes les dépenses prévues étaient indiquées.

Les trois premiers mois de cette année sont à leur terme, et le Budget des Travaux publics devant être encore soumis à la discussion des deux Chambres, il est probable qu'il ne pourra pas être voté avant la fin du mois d'avril; c'est le motif qui a engagé M. le Ministre à demander un nouveau crédit de 1,069,404 fr. 32 c. Cette somme ne s'élève qu'au tiers de celle précédemment accordée, et n'a donné lieu à aucune observation.

Votre Commission propose donc, à l'unanimité, d'adopter la loi qui vous est soumise.

**D'HOOP.**

**Le Comte J. DE BAILLET.**

**DUMON-DUMORTIER.**

**Le Baron DE MACAR.**

**Le Duc D'URSEL, Rapporteur.**